



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[C - E]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

DOM

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60834](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60834)

ties. IV. *Second Enfer de Dolet*, 1544, in-8°. V. *De officio Legati*, Lyon, 1538, in-4°. VI. *Francisci I facta* en vers, Lyon, 1529, in-4°. VII. Les mêmes en françois, 1540, en prose, sous le titre de *Gestes de François I*, in-4°. VIII. *De re navali*, Lyon, 1537, in-4°. IX. *Un Recueil de Lettres en vers françois*.

DOLGOROUKI, (Iwan prince de) fils d'Alexis Dolgorouki, sous-gouverneur de Pierre II, czar de Russie, fut prendre un tel ascendant sur ce prince lorsqu'il monta sur le trône en 1727, qu'il supplanta Menzikow, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, & qui gouvernoit seul. Menzikow & toute sa famille furent exilés en Sibérie; Dolgorouki jouit de toutes les faveurs du jeune monarque. Iwan avoit une sœur qui fut fiancée au czar; mais la mort prématurée de ce prince fit que le mariage n'eut point lieu. Voyant que le czar succomberoit à la maladie dont il étoit atteint, Dolgorouki fabriqua un testament, par lequel la princesse Catherine, sa sœur, fut instituée impératrice & héritière de l'empire. Le prince Iwan avoit signé ce testament au nom du czar, ayant été accoutumé de signer le nom de ce monarque pendant sa vie par son ordre. A peine Pierre II avoit-il fermé les yeux, que le prince Iwan sortit de sa chambre, l'épée à la main, criant: *Vive l'impératrice Catherine!* mais personne n'ayant répondu, il se retira confus, & brûla le testament. Quelques-uns prétendent que ce testament n'a jamais existé. Quoi qu'il en soit,

le pere d'Iwan fit tomber le choix sur la princesse Anne, duchesse de Courlande. Il voulut borner son autorité, elle souscrivit à tout; mais elle fut dans la suite s'en affranchir. Les Dolgorouki furent exilés en Sibérie, & les fils de Menzikow en furent rappelés. En 1738, presque toute cette malheureuse famille fut immolée à la jalousie de Biren, ministre de l'impératrice Anne. Les princes Iwan & Basile furent roués, deux autres écartelés, & d'autres eurent la tête tranchée.

DOLLIERES, (N.) Jésuite Lorrain, s'est distingué à la Chine par son zele & ses travaux, depuis 1758 jusqu'en 1780, qu'il mourut à Peckin, après avoir publié un excellent *Catechisme*, dont plus de 50 mille exemplaires circulent dans les provinces de ce vaste empire.

DOLMANS, (Pierre) Jésuite, natif des environs de Maëstricht, mort le 29 septembre 1751, a travaillé aux *Acta Sanctorum*, depuis 1736 jusqu'à 1739.

DOLON, Troyen, extrêmement léger à la course, qui ayant été envoyé comme espion au camp des Grecs, fut pris & tué par Diomedé & Ulysse.

DOMAT ou **DAUMAT**, (Jean) avocat du roi au siege présidial de Clermont en Auvergne, étoit né dans cette ville en 1625. Il devint l'arbitre de sa province, par son savoir, par son intégrité, par sa droiture. Les solitaires de Port-Royal, avec lesquels il étoit beaucoup lié, prenoient ses avis, même sur les matieres de théologie. Domat étoit à Paris durant la dernière maladie de Pascal. Il re-

cut ses derniers soupirs, & fut dépositaire d'une partie de ses papiers les plus secrets. La confusion qui régnoit dans les loix, le détermina à en faire une étude particulière. Il s'appliqua à ce travail, qui ne devoit d'abord être que pour lui, & pour ceux de ses enfans qui prendroient le parti de la robe. Quelques-uns de ses amis, auxquels il découvrit ses idées, l'engagerent à les communiquer aux premiers magistrats; il vint pour cela à Paris en 1685: Louis XIV, sur le rapport que lui en fit M. Pelletier, alors contrôleur-général, ordonna à Domat d'en faire part au public, & lui accorda une pension de 2000 livres. Domat fixé à Paris montra son ouvrage aux plus habiles jurisconsultes, à mesure qu'il l'écrivait. D'Aguesseau, alors conseiller d'état, lui dit, en écoutant la lecture d'un cahier où il étoit traité de l'usure: » Je savois que l'usure étoit défendue par l'écriture & par les loix; mais je ne la savois pas contraire au droit naturel: convenant ainsi d'avoir appris ce point, & d'en avoir été persuadé par les écrits de Domat. Les *Loix civiles dans leur ordre naturel*, parurent enfin en 1689, in-4°, chez Coignard. Elles forment 6 vol., dans lesquels on voit non-seulement que l'auteur possédoit l'esprit des loix, mais qu'il étoit très-capable d'y faire entrer les jeunes jurisconsultes. C'est l'objet principal de son ouvrage, & cet objet parut entièrement rempli. Les 3 premiers vol. in-4°, traitent des loix civiles dans leur ordre naturel; les 4. & 5e., du droit public; & le 6e.

est un choix de loix. Cet habile homme mourut à Paris en 1696, à 70 ans. On fit après sa mort une édition de son ouvrage, in-fol., 1702, à Luxembourg, réimprimé plusieurs fois. L'édition la plus complete est celle de 1777, in-fol., avec un Supplément par M. de Jouy.

DOMENICHI, (Louis) natif de Plaisance, & mort vers 1564, âgé de 50 ans, a donné, outre beaucoup de Traductions italiennes d'auteurs anciens, les bagatelles suivantes: I. *Le duc Cortigiane*, comédie. Florence, 1563, in-8°. II. *Dialoghi d'amore*, Venise, 1562, in-8°. III. *Facetie, motti e burle*, Venise, 1581, in-8°. IV. *Detti e fatti notabili*, 1565, in-8°. V. *La nobilita delle donne*, 1554, in-8°. VI. *La donna di corte*, Lucques, 1564, in-4°. VII. *Rime*, Venise, 1544, in-8°. VIII. *La Progne*, tragédie, Florence, 1561, in-8°. Il a encore donné *des Mœurs des Turcs*, Venise, 1548, in-8°; *des morceaux d'Histoire* en XIV livres, Venise, 1594; ouvrage curieux, qui contient, à la manière de Valere-Maxime, un mélange de faits historiques de tout genre.

DOMINICA, (Albia) fille du patrice Pétrone, & épouse de l'empereur Valens, étoit d'un caractère violent & d'un esprit des plus opiniâtres. Elle persécuta cruellement les Catholiques, & engagea Valens à favoriser l'arianisme. Quarantevingts ecclésiastiques étant venus à la cour pour supplier l'empereur de priver un évêque arien du siège de Constantinople, ce prince, irrité contre eux par son épouse, ne leur ré-

pondit qu'en les faisant embarquer sur un vaisseau, auquel on mit le feu en pleine mer. Après la mort de Valens, arrivée en 378, Dominica soutint le siege de Constantinople contre les Goths; & par les encouragemens qu'elle donna aux troupes, ils furent chassés de devant ses murailles. On croit que cette princesse fut envoyée peu de tems après en exil, mais qu'elle obtint ensuite de l'empereur Théodose, la liberté de venir terminer ses jours à Constantinople.

DOMINICO DE SANTIS, aventurier de Venise, se mit au service d'un seigneur Indien, qui s'étant rendu à Rome, avoit embrassé le Christianisme & l'état ecclésiastique. Le pape ayant renvoyé le nouveau converti à Goa, pour y être vicaire apostolique, Dominico le suivit, & passa quelques années dans les Indes. Lorsqu'il fut de retour à Venise, il fit croire qu'il entendoit parfaitement le commerce de l'Asie, & engagea quelques particuliers à lui confier des marchandises, qui furent perdues par un naufrage. Ce malheur l'obligea de retourner à Goa, où il reçut 800 écus de quelques contributions charitables. Il parcourut ensuite la Perse, séjourna quelque tems à Ispahan, & passa de là en Pologne. Cet aventurier eut l'art de persuader à cette cour qu'il connoissoit à fond l'état de l'Asie. Le roi le choisit pour ambassadeur auprès du roi de Perse. L'empereur suivit l'exemple du roi de Pologne; la république de Venise imita l'empereur, & ces trois puissances y firent joindre le pape,

pour rendre cette ambassade plus solemnelle. Dominico étoit aussi avare que fripon. Loin de prendre le train d'un ambassadeur de quatre grands potentats, il arriva en Perse avec un équipage si peu convenable à son caractère, qu'on le considéra moins qu'un simple envoyé. Le roi de Pologne, instruit du peu de cas que l'on faisoit de son ambassadeur, en envoya un second, capable de cette importante fonction. Dominico, dépouillé honteusement de son emploi, n'osa retourner en Europe par la Turquie, parce qu'il avoit eu avis qu'on l'épioit à son passage. Le premier ministre de Perse pria un ambassadeur de Russie de le recevoir à sa suite; mais le Moscovite l'ayant mené jusqu'à la Mer-Caspienne, s'en défit adroitement. Le Vénitien fut contraint de retourner à Ispahan, & de là à Goa, où les Portugais le firent embarquer pour Lisbonne. Enfin il se rendit à Venise vers l'an 1680; mais il y fut traité avec le mépris qu'il méritoit. Il s'en fallot peu que le sénat, mal satisfait de sa négociation, ne lui en témoignât son ressentiment par un châtement sévère. Cet aventurier mourut dans l'obscurité, après avoir eu le triste plaisir de tromper des souverains & de jouer de grands rôles.

DOMINIQUE, (S.) *Loricat* ou *l'Encuirassé*, ainsi appelé, parce qu'il portoit une chemise de mailles de fer, qu'il n'ôtoit que pour se donner la discipline. Ce n'étoit pas seulement pour lui que Dominique se flagelloit; c'étoit pour expier les iniquités des autres, &

les pécheurs commodes n'hésitoient point à recourir à la courageuse charité du bon hermite. Il mourut le 14 octobre 1060, dans un hermitage de l'Apennin. On auroit certainement tort de blâmer ces pénitences extraordinaires; elles ont eu leur utilité, puisqu'en sanctifiant ceux qui les faisoient, elles avoient encore de bons effets sur l'esprit des peuples. « Les » hommes, dit un sage & pieux » écrivain, ont peu de confiance en ceux qui vivent » avec eux & comme eux; il » faut de tems en tems des » hommes singuliers qui les » étonnent; qui excitent leur » attention pour les rendre dociles, pour leur faire goûter » une morale qui leur déplaît; » Dieu en a suscité quand il lui » a plu, & en dépit de la philosophie, ils ont fait beaucoup » de bien » (voyez PATRICE, SIMÉON-STYLITE, &c.). L'auteur du trop fameux *Dictionnaire philosophique* a confondu S. Dominique l'Encuirassé avec le suivant; mais ces sortes de bévues n'ont rien d'étonnant pour quiconque connoît l'érudition des philosophes modernes. Pierre Damiens a écrit sa *Vie*.

DOMINIQUE, (S.) instituteur de l'ordre des Freres Prêcheurs, naquit à Calarvega, bourg du diocèse d'Osma, en 1170, de parens nobles & vertueux. A 14 ans il fut envoyé à Palentia, où étoit alors la plus célèbre école de Castille. Le roi Alphonse IX y avoit rassemblé des savans de France & d'Italie, & établi des professeurs de toutes les facultés. Dominique s'y distingua pendant 9 ans, par le double mé-

rite de l'esprit & de la sagesse. Sorti de cette école, il fut fait chanoine régulier, & sous-prieur de la cathédrale d'Osma. Son évêque ayant été envoyé en France par Alphonse, pour accompagner la princesse promise à son fils, Dominique le suivit. La mort de cette princesse leur fit perdre le dessein de retourner en Espagne: ils se fixerent en France, avec des abbés de l'ordre de Citeaux, légats du pape, pour travailler à la conversion des hérétiques Vaudois & Albigeois, dont le Languedoc étoit infecté. La mission prit dès-lors une nouvelle face. « Dominique, dit » un théologien moderne, persuade que l'esprit d'hérésie » naît de l'oubli de Dieu, du » relâchement dans son culte » & du mépris des œuvres chrétiennes, entreprit de » faire revivre la piété, & » réussit mieux par ce moyen » que par la controverse. Il » établit par-tout l'usage du » *Rosaire*, qui est un ensemble » d'oraisons, composé de ce » qu'il y a de plus autorisé » & de plus solide en fait de » prières; aisé à comprendre, » à pratiquer; qui occupe sagement le peuple en l'instruisant, en le touchant par la méditation des vérités saintes; où le simple fidele, sans connoissance des livres & même des caracteres, suit long-tems un ordre de prières déterminées qui tiennent son ame élevée vers Dieu, sans contention & sans gêne: pratique qui a produit des biens incalculables, & en produit encore tous les jours, dans les en-

» droits où cet édifiant exer-
 » cice s'est maintenu contre la
 » dissipation & l'indifférence
 » du siècle ; pratique d'autant
 » plus chere aux ames hum-
 » bles & modestement reli-
 » gieuses, qu'elle n'est pas du
 » goût d'une dévotion recher-
 » chée & argumentante ». Les
 premiers fruits du zele de Do-
 minique parurent à la confé-
 rence de Pamiers, en 1206. Le
 chef des Vaudois y abjura ses
 erreurs entre les mains de l'é-
 vêque d'Osma. « Les Incré-
 » dules, copistes des protes-
 » tans (disent les encyclopé-
 » distes), ont déclamé contre
 » S. Dominique, de la maniere
 » la plus indécente. Ils l'ont
 » peint comme un prédicateur
 » fougueux & fanatique, qui
 » préféra d'employer contre
 » les hérétiques, le bras sécu-
 » lier plutôt que la persuasion,
 » qui fut l'auteur de la guerre
 » que l'on fit aux Albigeois,
 » & des cruautés dont elle fut
 » accompagnée, qui, pour per-
 » pétuer dans l'Eglise le zele
 » persécuteur, suggéra le tri-
 » bunal de l'inquisition. La vé-
 » rité est, que S. Dominique
 » n'employa jamais, contre les
 » Albigeois, que les sermons,
 » les conférences, la charité
 » & la patience. En arrivant
 » dans cette mission, il repré-
 » senta aux abbés de Cîteaux
 » qui y travailloient, que le
 » seul moyen d'y réussir, étoit
 » d'imiter la douceur, le zele
 » & la pauvreté des Apôtres ;
 » il leur persuada de renvoyer
 » leurs équipages & leurs do-
 » mestiques, & leur donna
 » l'exemple de la charité apos-
 » tolique. Il n'eut aucune part
 » à la guerre que l'on fit aux

» Albigeois. Ces hérétiques l'a-
 » voient eux-mêmes provo-
 » quée, en prenant les armes
 » sous la protection des comtes
 » de Toulouse, de Foix, de
 » Comminges & de Béarn,
 » en chassant les évêques, les
 » prêtres & les moines, en
 » pillant & en détruisant les
 » monasteres & les églises, &
 » en répandant le sang des Ca-
 » tholiques (voy. MONT-FORT
 » Simon). S. Dominique prê-
 » cha contre les excès que com-
 » mirent les Croisés, aussi-bien
 » que contre les cruautés des
 » Albigeois » (*Encyclop. mé-
 thod.* art. DOMINICAIN). Les
 succès de Dominique lui mé-
 riterent la charge d'inquisiteur
 en Languedoc. Il y jeta les pre-
 miers fondemens de son ordre
 à Toulouse, approuvé en 1216
 par Honorius III. Le saint fon-
 dateur, de concert avec ses
 compagnons, avoit embrassé la
 regle de S. Augustin, pour se
 conformer au concile de Latran
 contre les religions nouvelles ;
 mais il y ajouta quelques pra-
 tiques plus austeres. Les Freres
 Prêcheurs, dans leur premiere
 institution, n'étoient ni men-
 dians, ni exempts de la jurisdic-
 tion des Ordinaires, mais cha-
 noines réguliers. L'année d'a-
 près la bulle d'Honorius III,
 en 1217, ils obtinrent de l'uni-
 versité de Paris l'église de S.
 Jacques, d'où leur est venu le
 nom de *Jacobins*. Dominique
 fut le premier général de son
 ordre. Cette nouvelle famille
 se multiplia tellement, qu'ac-
 tuellement elle est divisée en
 45 provinces, dont il y en a
 11 en Asie, en Afrique & en
 Amérique, sans compter 12
 congrégations ou réformes par

ticulieres, gouvernées par des vicaires-généraux. Le maître du sacré-palais à Rome est toujours un religieux de cet ordre. Ce fut S. Dominique qui persuada à Honorius III, d'établir un lecteur du sacré-palais: office peu considérable dans le commencement; mais ceux qui en ont été pourvus depuis, ayant obtenu le titre de *Maîtres du Sacré-Palais*, sont devenus des officiers de distinction. L'ordre de S. Dominique avoit déjà fait de grands progrès à sa mort, arrivée en 1221. Il avoit fait élire peu auparavant, au chapitre général tenu cette année, 8 provinciaux, pour gouverner ses freres répandus en Espagne, en France, en Lombardie, dans la Romagne, en Provence, en Allemagne, en Hongrie & en Angleterre. Le pape Grégoire IX le canonisa 14 ans après sa mort, en 1235. Ceux qui voudront connoître plus particulièrement ce fondateur distingué, peuvent consulter la *Vie de S. Dominique*, publiée à Paris en 1739, in-4°, par le P. Touron, historien des hommes illustres de son ordre. L'ordre de S. Dominique s'est toujours particulièrement distingué par son orthodoxie & son attachement à l'Eglise Catholique; & dans ce siècle de perversion & de délire philosophique, c'est un de ceux qui a eu dans son sein le moins d'enfans dégénérés & corrompus.

DOMINIQUE ou **DOMINICI**, (Jean) né à Florence de parens pauvres, entra après beaucoup d'instances dans l'ordre de S. Dominique, & s'y distingua par sa piété & sa

science. Il passa par toutes les charges de son ordre, & fut grand zéléateur de la discipline réguliere. Le schisme qui défoloit alors l'Eglise, le touchoit vivement. Il en parla avec beaucoup de chaleur & de fermeté à Grégoire XII, qui bien loin de s'en offenser, le fit archevêque de Raguse, le créa cardinal en 1408, & l'envoya en qualité de légat au concile de Constance. Il abdiqua quelque tems après son archevêché, & fut envoyé malgré lui en qualité de légat en Pologne, en Bohême & en Hongrie, pour travailler à l'extinction des erreurs des Hussites. Il mourut l'an 1419. S. Antonin, son disciple, a fait son éloge en peu de mots: *Ultra dignitatem eximiam scientiæ & sapientiæ, morum sanctitate effulsit in Ecclesiâ Dei*. On a de Dominique un traité de la *Charité* en italien, & *Lucula nostris* en latin, que l'on conserve en manuscrit à Florence, chez les PP. Dominicains.

DOMINIQUE de San-Geminiano, célèbre jurisconsulte du 15^e. siècle, composa des *Commentaires sur le 6^e. livre des Décrétales*, 1471, in-fol., & d'autres ouvrages, dans lesquels l'ordre & la critique ne brillent guere.

DOMINIQUE, voy. **BIANCOLELLI**.

DOMINQUIN, (Dominico Zampieri, dit le) peintre Bolonois, élève des Carrache, donnoit beaucoup de tems & d'application à ce qu'il faisoit. Ses rivaux disoient que ses ouvrages étoient *comme labourés à la charrue*. Antoine Carrache même le comparoit à un bœuf.

Annibal Carrache, qui voyoit sous cette lenteur d'esprit apparente de grands talens, répondit *que ce bœuf laboureroit un champ si fertile sous ses mains, qu'il nourriroit un jour la peinture.* Ses envieux, fâchés de voir cette prophétie accomplie, semèrent sa vie de chagrins. On prétend même qu'ils avancèrent sa mort par le poison en 1641, dans sa 60e. année. Le Dominiquin étoit modeste, retiré, croyant par-là défarmer l'envie. Le Poussin disoit qu'il ne connoissoit point d'autre peintre que lui pour les expressions. Le même artiste regardoit la *Transfiguration* de Raphaël, la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, & le *S. Jérôme* du Dominiquin, comme les trois chef-d'œuvres de peinture de Rome. Cet illustre maître excelloit sur-tout dans l'art d'exprimer les différentes passions. Ses attitudes sont bien choisies; ses airs de tête sont d'une simplicité & d'une variété admirables. Son pinceau ne manquoit pas de noblesse, mais il n'avoit pas assez de légèreté. Ses plus beaux tableaux sont à Naples, à Rome & aux environs.

DOMINIS, (Marc-Antoine de) ex-jésuite, étoit de la famille du pape Grégoire X: il quitta la société pour être évêque de Segnia en Dalmatie, & obtint ensuite l'archevêché de Spalatro. Les caresses des Protestans, & l'espérance d'un grand repos & de la liberté, l'attirèrent en Angleterre en 1616. Ce voyage étoit, à ce qu'il disoit, pour travailler à la réunion des religions; mais réellement pour habiter un pays

où il pût faire imprimer ses ouvrages, sans craindre le ressentiment des Catholiques. Durant son séjour en cette île, il publia en 1619 l'*Histoire du Concile de Trente*, par Fra-Paolo, sous le nom de *Pierre Soave Polano*, anagramme de *Paul Sarpi de Venise*. Ce prélat inquiet & entreprenant ne fut pas inutile au roi Jacques I, dont la passion dominante étoit celle de paroître docteur. Au milieu des témoignages d'amitié, de respect & d'estime, dont le roi & le clergé Anglois le combloient, il sentit des remords. Ils augmentèrent, lorsque sa présomption, sa vanité & son avarice, qu'il avoit cachées d'abord, & qu'il déve- loppa trop ensuite, lui eurent fait perdre tout crédit en Angleterre. Grégoire XV, son ami & son condisciple, en ayant été averti, lui fit dire par l'ambassadeur d'Espagne, qu'il pouvoit revenir sans aucune crainte. Dominis, avant de partir, voulut signaler son retour à la foi de l'Eglise par une action d'éclat, propre à réparer le scandale de sa désertion. Il monta en chaire à Londres, & rétracta tout ce qu'il avoit dit ou écrit contre l'Eglise. Jacques I, irrité de ce coup d'éclat, lui ordonna de sortir de ses états sous 3 jours. L'archevêque, arrivé à Rome, abjura publiquement ses erreurs, & demanda pardon, dans un confistoire public, de son apostasie. Son humeur inconstante & bizarre ne lui permit pas de jouir en paix des charmes de son nouveau séjour. Des lettres interceptées firent juger qu'il se repentoit de sa conversion

dès 1623, c'est-à-dire, 6 mois après son retour. Urbain VIII le fit enfermer au château St-Ange, où il mourut en 1625, à 64 ans. On a de lui : I. Un grand traité : *De Republicâ Ecclesiasticâ*, en 3 vol. in-folio, Londres, 1617 & 1620; Francfort, 1658. « Cet ouvrage, dit » un critique, fait non-seule- » ment pour détruire la mo- » narchie de l'Eglise & la » primauté du pape, mais en- » core la nécessité d'un chef » visible, ne pouvoit manquer » de plaire aux puritains d'An- » gleterre; mais il est étonnant » que Jacques I l'ait souffert, » & qu'il n'ait pas vu qu'un » homme qui ne veut pas de » chef dans l'Eglise, n'en veut » point dans l'état ». L'ou- » vrage fut censuré le 15 dé- » cembre 1617, par la faculté de théologie de Paris; réfuté sa- » vamment par Nicolas Coeffeteau, & brûlé avec le corps de son auteur au champ de Flore, par sentence de l'inquisition. Un compilateur fameux dans ce siècle, qui l'a suivi dans sa doctrine, l'a aussi imité dans son inconstance & ses variations. II. *De radiis visus & lucis in vitris perspectivis, & Iride, Tractatus*, Venise, 1611, in-4°. Il y parle des lunettes à longue vue ou télescopes, dont l'invention étoit alors nouvelle; & raisonne sur la lumière & les couleurs, sur-tout celles qui brillent dans l'arc-en-ciel : matière que le P. Grimaldi avoit traitée long-tems avant lui, que le P. des Chales, Descartes & Newton ont traitée depuis, sans que les nuages qui l'enveloppent soient entièrement dissipés : car il ne faut pas confon-

dre la formation même de l'arc-en-ciel, avec la variété de ses couleurs (voyez NEWTON). Cet évêque schismatique étoit à-peu-près tombé dans l'oubli, lorsque les novateurs de ce siècle entreprirent de ressusciter son erreur, touchant le mariage qu'il soumet aux caprices & à la mobilité de la législation humaine. Launoy avoit déjà essayé d'accréditer cette erreur, mais sans succès, lorsqu'on se flatta de réussir mieux dans un tems où toutes les notions étoient ébranlées, & les esprits disposés à tous les genres de séduction. Mais outre les théologiens catholiques qui réclamèrent unanimement contre une doctrine qui ne renversoit pas seulement la Religion, mais la société civile, on vit même des philosophes à la mode s'élever contre une jurisprudence, dont ils comprirent toute l'absurdité. Mirabeau, dans sa *Monarchie Prussienne*, ouvrage dans lequel on ne trouve à coup sûr rien d'excessivement catholique, après avoir rapporté la réponse du prince de Kaunitz à une note du nonce Garampi, continue de la sorte (t. 7, p. 83) : « Voilà, sans » doute, une réponse digne de » l'autorité souveraine; mais » est-ce la réponse d'un prince » catholique, apostolique, Ro- » main, d'un adhérent aux » canons du concile de Trente, » qui forme la règle de foi du » catholicisme même le moins » ultramontain? Le concile de » Trente défend à la puissance » séculière de se mêler des » causes matrimoniales : *Si » quis dixerit causas matrimo- » niales non spectare ad judi-*

» ces ecclesiasticos, anathema
 » fit, dit le douzieme canon
 » de la session 24 de ce con-
 » cile. S'il est vrai que le ma-
 » riage étant un sacrement,
 » toutes les causes matrimo-
 » niales ressortent uniquement
 » de la juridiction ecclésiast-
 » tique; c'est à l'Eglise, dont
 » la hiérarchie est également
 » de droit divin, à régler la
 » maniere de juger ses causes,
 » & en qui réside la puissance
 » d'ordonner sur chacune; car,
 » vouloir régler les divers
 » droits de la hiérarchie chré-
 » tienne, établie par Dieu
 » même, comme dit le concile
 » de Trente, c'est assurément
 » le plus grand attentat de la
 » puissance politique contre la
 » religieuse. Presque dans le
 » même tems, un orateur dévoué
 » d'ailleurs à l'esprit d'innova-
 » tion, aux inquiétudes d'une po-
 » litique réformatrice, aux systé-
 » mes qui ont bouleversé la Fran-
 » ce, & accrédité dans ce royaume
 » jadis si chrétien, tous les dé-
 » lires philosophiques, M. l'abbé
 » Fauchet, dans un *Discours sur*
 » *la Religion nationale*, s'expri-
 » moit de la sorte: « On conti-
 » nue d'objecter: L'autorité
 » des gouvernemens sur les
 » contrats, sur la justice distri-
 » butive & commutative, sur
 » les mariages, & sur tous
 » les autres actes qui ont rap-
 » port à la morale ou aux sa-
 » cremens, que deviendrait-
 » elle? Ce qu'elle doit être:
 » une autorité purement exé-
 » cutrice. *Les loix civiles ne*
 » *peuvent jamais créer la mo-*
 » *rale*; elles doivent toujours
 » la suivre & l'enjoindre. Vous
 » avez, par la premiere de vos
 » loix, qui est la base de toutes

» les autres, une Religion. Gra-
 » ce au Ciel, cette Religion
 » est la seule vraie, la seule
 » parfaite, & par la sanction
 » de cette fraternité générale
 » qu'elle a reçue du Pere uni-
 » versel, doit être celle du
 » genre-humain: il faut que
 » votre législation s'y con-
 » forme; sinon vous êtes
 » en contradiction avec vous-
 » mêmes, & votre gouverne-
 » ment reste dans le chaos,
 » où il a toujours été par la
 » contradiction, entre la loi
 » de Dieu & les loix des hom-
 » mes. La doctrine sur l'usage,
 » sur les contrats, sur tous
 » les rapports de la morale,
 » comme sur les dogmes &
 » les sacremens, appartient à
 » l'Eglise seule. Il faut le re-
 » dire, l'opinion contraire qui
 » veut mêler dans cet en-
 » seignement l'autorité légis-
 » lative & contraire des prin-
 » ces, est une absurdité & une
 » impiété. Celui qui n'écoute
 » pas l'Eglise, & à plus forte
 » raison, qui s'élève contre
 » elle dans tout ce qu'elle en-
 » seigne, sans exception, sans
 » restriction, est comme un
 » païen & un publicain. Brûlez
 » l'Évangile, & adoptez une
 » autre religion, ou croyez-y.
 » Il faut donc laisser à tous
 » les barbouillages que cer-
 » tains théologiens & juricons-
 » sultes de France & d'Alle-
 » magne, pour flatter le des-
 » potisme des princes & des
 » tribunaux, ont écrit sur le
 » mariage, par exemple, con-
 » sidéré comme sacrement, &
 » dans ses rapports moraux.
 » Il n'appartient qu'à l'Eglise
 » de décider cette doctrine.
 » Ce qu'elle a fixé au concile

» de Trente, est au-dessus
 » de toutes les atteintes des
 » trônes, & lie souveraine-
 » ment les consciences. Il y a
 » Sacrement, où l'Eglise Ca-
 » tholique dit qu'il y a Sa-
 » crement; il y a bonnes
 » mœurs, où l'Eglise dit qu'il
 » y a bonnes mœurs. Toutes
 » les puissances temporelles
 » ensemble ne pourroient pas
 » changer un iota à la vé-
 » rité de ces principes. Les
 » évêques sont les sujets des
 » princes, au temporel, oui;
 » au spirituel, non. Ce sont
 » les princes qui sont sous ce
 » rapport, sujets de l'Eglise.
 » On brouille tout, lorsqu'on
 » ne fait pas ces distinctions.
 » Mais il y a beaucoup d'ob-
 » jets dans l'enseignement qui
 » intéressent le temporel? Af-
 » surément tout l'intéresse dans
 » la morale; & la morale ap-
 » partient à la Religion. La
 » Religion ne pourra-t-elle
 » donc prononcer rien que
 » sous les bons princes? Met-
 » tront-ils sous le sceptre, les
 » consciences avec tous les
 » biens de l'empire, parce que
 » tous ces objets se touchent,
 » & qu'ils aiment à dominer
 » sur tout? Comment a-t-on pu
 » fomenter si long-tems, par
 » une inconcevable lâcheté,
 » un despotisme si stupide, &
 » une impiété si brutale? Peu-
 » ples & rois, vous dépendez
 » également de Dieu, c'est-
 » à-dire de la vérité, de la
 » justice & de la morale, en
 » un mot, de la Religion, sans
 » laquelle il n'existe ni vertu
 » réelle, ni droits inviolables,
 » ni société positive». Voyez
 GERBAIS, GIBERT, LAUNOY,
 POTHIER.

DOMITIA - LONGINA,
 fille du célèbre Corbulon, gé-
 néral sous Néron, femme de
 Domitien, se diffama par ses
 débauches, dont elle faisoit
 gloire. Elle avoit été mariée
 d'abord à Lucius Ælius Lamia,
 auquel Domitien l'enleva. Son
 commerce avec le comédien
 Paris, & ses autres désordres
 ayant éclaté, l'empereur la ré-
 pudia; mais il ne put s'empê-
 cher de la reprendre peu de
 tems après. Domitia, lassée de
 son époux, entra dans la con-
 juration de Parthenius & d'E-
 tienne, dans laquelle Domitien
 perdit la vie. Ce fut ainsi qu'elle
 s'affranchit de la crainte où
 elle étoit tous les jours qu'il
 ne la sacrifiat à son ressentiment
 & à sa jalousie. On l'avoit
 accusée d'inceste avec l'empereur
 Tite, son beau-frere; elle
 s'en purgea par serment, &
 l'effronterie avec laquelle elle
 avouoit ses autres crimes, la
 rendit croyable en cette occa-
 sion. Domitia mourut sous Tra-
 jan. Elle avoit une beauté par-
 faite, des manieres engageantes,
 une grande envie de plaire,
 un esprit élevé & capable de
 tout entreprendre. Elle eut un
 fils de Domitien, qui mourut
 jeune, & qui fut mis au rang
 des dieux.

DOMITIEN, (*Titus Fla-
 vius Domitianus*) frere de Tite,
 fils de Vespasien & de Flavia
 Domitilla, né l'an 51 de J. C.,
 se fit proclamer empereur l'an
 81, sans attendre que Tite fût
 mort; mais il s'en défit bientôt
 par le poison, suivant quel-
 ques auteurs. Son avènement à
 l'empire promit d'abord des
 jours sereins au peuple Romain.
 Il affecta d'être doux, libéral,

modéré, désintéressé, ami de la justice, ennemi de la chicane, des délateurs & des satyriques. Il rétablit les bibliothèques consumées par le feu, & fit venir de divers lieux, particulièrement d'Alexandrie, des exemplaires de livres. Il embellit Rome de plusieurs beaux édifices. Mais ces commencemens heureux finirent par des cruautés inouïes. Il versa le sang des Chrétiens, & voulut en abolir le nom. C'est sous son règne & par ses ordres que S. Jean l'Évangéliste fut jeté dans une chaudière remplie d'huile bouillante. Il fit enterrer toute vivante Cornélie, la première des Vestales, sous prétexte d'incontinence. Ce ne fut certainement pas par vertu qu'il fit porter un tel jugement; car ce monstre vécut long-tems avec sa propre niece, comme avec sa femme légitime. Non content de se souiller par cet inceste, il se rendit infame par ce vice contre nature, qui a fait tant de ravages sous le règne du paganisme, & que S. Paul peint avec de si terribles couleurs dans le 1^{er}. chapitre de l'Épître aux Romains. Rien n'égalait sa lubricité, si ce n'étoit son orgueil. Il voulut qu'on lui donnât les noms de *Dieu* & de *Seigneur* dans toutes les requêtes qu'on lui présenteroit. Ce monstre, troublé par le remords de ses crimes, & par les différentes prédictions des astrologues, étoit dans des transes continuelles. Ses appréhensions lui firent imaginer d'environner la galerie de son palais, sur laquelle il se promenoit ordinairement, de pierres qui renvoyoient l'image à

peu-près comme un miroir, afin que la réflexion de la lumière lui découvrit si personne ne le suivoit. Ces précautions ne lui servirent de rien. Il fut assassiné le 18 septembre de l'an 96 de J. C., par Etienne, affranchi de sa femme Domitia, étant âgé de 45 ans, après en avoir régné 15 & 5 jours. Le sénat le priva de tous les honneurs après sa mort, & même de la sépulture. Il avoit autrefois convoqué ce corps illustre, pour décider dans quel vase il devoit faire cuire un turbot. Une autre fois il l'assiégea dans les formes, & le fit environner de soldats. Ayant invité à manger un autre jour les principaux sénateurs, il les fit conduire en cérémonie dans une grande salle tendue de noir, & éclairée de quelques flambeaux funebres, qui ne servoient qu'à laisser voir différens cercueils, sur lesquels on lisoit les noms des convives. On vit au même instant entrer dans la salle des hommes tout nus, aussi noirs que la tapisserie, tenant une épée d'une main, & une torche allumée de l'autre. Ces especes de furies, après avoir quelque tems épouventé les sénateurs, leur ouvrirent la porte. « Digne châtement, dit » un historien, de cette nation » fameuse qui, après avoir » vaincu l'univers par son cou- » rage & la sévérité de ses » mœurs, devint plus cor- » rompue, plus molle, plus » lâche que tous les peuples » qu'elle avoit subjugués; jouet » de ses tyrans, qu'elle ido- » lâtroit au moment même » qu'ils l'écrasoient » (voyez CALIGULA). Domitien méloit

à ces scènes horribles des scènes ridicules. Il restoit des jours entiers dans son cabinet, occupé à prendre des mouches avec un poinçon fort aigu. On demanda à un plaisant, *si l'empereur étoit seul?* — *Si bien seul,* répondit-il, *qu'il n'y a pas même une mouche.* Il faut avouer pourtant que Domitien n'étoit ni aussi fou, ni aussi déréglé, que Caligula & Néron. Au milieu de toutes ses extravagances, il eut l'intention de maintenir la justice dans son empire; il chassa les philosophes dont il connoissoit l'orgueil, les intrigues & les dangereuses spéculations (voyez VESPAISIEN). C'est le dernier des 12 empereurs qu'on appelle Césars. Nerva lui succéda.

DOMITIEN, (*Domitius Domitianus*) général de l'empereur Dioclétien en Egypte, prit la pourpre impériale dans Alexandrie, vers l'an 288. Il se soutint pendant environ deux ans, & remporta même quelques victoires. On ignore quelle fut sa fin; il y a apparence qu'elle fut tragique. Ses médailles le représentent âgé d'environ 40 ans, avec une physionomie grave & des traits réguliers.

DOMITILLE, (*Flavia Domitilla*) fille de Flavius Liberalis, greffier des finances, plut à Vespasien, qui l'épousa au commencement de l'an 40 de J. C. Elle mit Titus au monde vers la fin de décembre de la même année. Les historiens parlent d'elle avec éloge. — Il ne faut pas la confondre avec sainte FLAVIE DOMITILLE, épouse du consul Flavius Clemens, & niece de Domitien.

Elle étoit chrétienne, aussi bien que son mari. Ils furent tous deux accusés; Flavius fut mis à mort par ordre de l'empereur, & sa femme reléguée dans l'isle Pandataire. L'histoire ne nous apprend rien davantage de Domitille; & ce qu'on ajoute de plus, est tiré d'actes apocryphes. — Il ne faut pas aussi confondre celle-ci avec sainte FLAVIE DOMITILLE, niece de Flavius Clemens, qui reçut le voile sacré de S. Clément, fut reléguée dans l'isle de Pontia, où elle demeura dans de petites cellules que l'on voyoit encore du tems de S. Jérôme (*Epist. 27 de Paula*), & brûlée à Terracine avec Euphrasie & Théodore, durant la persécution de Domitien, vers l'an 96.

DOMITIUS ÆNOBARBUS, (*Cneius*) consul Romain 96 ans avant J. C., eut le commandement de la Gaule Transalpine, où il fut envoyé pour appaiser les troubles qui s'y étoient élevés. Bituit, roi ou chef des Auvergnats, qui étendoient alors leur domination depuis Narbonne jusqu'aux confins de Marseille, & depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan & au Rhin, ayant passé le Rhône avec une puissante armée, Domitius marcha contre lui. Les troupes s'étant rencontrées au confluent de la rivière de Sorgue dans le Rhône, en vinrent aux mains. Domitius fut victorieux; 20 mille hommes des troupes de Bituit furent taillés en pièces; 3000 furent faits prisonniers. La frayeur que causa aux Gaulois la vue des éléphants, contribua beaucoup à leur défaite. Le vainqueur fut

dresser un monument de sa victoire à l'endroit où il l'avoit remportée. Quelques auteurs prétendent que ce trophée fut érigé dans Carpentras, où l'on voit encore aujourd'hui une tour quarrée sur les flancs de laquelle paroissent des captifs enchaînés. Domitius étoit plein d'orgueil & d'ambition. On remarque qu'il se faisoit porter comme en triomphe sur un éléphant dans toute la province Romaine. Ce fut lui qui soumit l'Occitanie, ou le Languedoc, à la république.

DOMITIUS, grammairien qui florissoit sous Adrien : c'étoit un homme vertueux, affligé sur-tout de la contagion de l'exemple & des maximes perverses. Il souhaitoit que les hommes perdissent le don de la parole, afin que leurs vices ne pussent pas se communiquer. Vœu cruel d'un côté & chimérique, mais de l'autre très-raisonnable dans des tems de corruption, & dont il faudroit souhaiter l'objet possible & même réalisé. On a remarqué que les nations qui ont une langue particuliere & n'en connoissent pas d'autres, restent long-tems integres au milieu même des peuples les plus dégradés.

DOMNA JULIA, voyez JULIA DOMNA.

DOMNUS I, Romain élu pape après la mort de Dieu-Donné, le 2 novembre 676, mourut le 11 avril 678. Anastase parle d'une comete qui parut pendant 3 mois sous son pontificat. Il mit fin au schisme de l'Eglise de Ravenne, qui se prétendoit exempte de la juridiction du Saint-Siege.

DOMNUS II ou DONNUS,

Romain, succéda à Benoît VI en 974, durant la tyrannie de l'anti-pape Boniface, qui avoit fait étrangler Benoît VI. Il paroît que son pontificat ne fut que de quelques mois. Benoît VII lui succéda.

DONAT, (S.) évêque d'Arezzo en Toscane, fut, au rapport de saint Grégoire-le-Grand, illustre par ses vertus & ses miracles. Il fut arrêté pour cause de Religion par Quadratien, préfet impérial de Toscane, sous le regne de Julien l'apostat. Ayant refusé de sacrifier aux idoles, il fut condamné à diverses tortures, qu'il souffrit avec un courage vraiment chrétien. Il couronna son martyre par le glaive en 361. On conserve ses reliques dans la cathédrale d'Arezzo.

DONAT, (S.) fils de Wandalene, duc de la Bourgogne Transjurane, fut baptisé par S. Colomban, abbé de Luxeu. Ayant été élevé dans cette abbaye, il y fit profession. Ses vertus le firent élever sur le siege de Besançon vers l'an 624. L'année suivante, il assista au premier concile de Rheims, & à celui qui se tint à Châlons en 644 ou 650. C'est lui qui fonda dans sa ville épiscopale le monastere de Saint-Paul, sous la regle de S. Colomban, dans lequel il vécut avec les moines. S. Donat mourut en 660. Il est auteur d'une Instruction, intitulée: *Commonitorium*, & adressée aux moines de Saint-Paul & de Saint-Etienne.

DONAT, (Ælius) grammairien de Rome au 4e. siecle, & un des précepteurs de saint Jérôme, écrivit des *Commentaires sur TERENCE & sur VIRGILE*, qui